



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-248

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-10-009 - 2018-012 autorisation vaccination grippe saisonnière (5 pages)	Page 4
R32-2018-08-16-004 - 2018-013 autorisation vaccination grippe saisonnière (5 pages)	Page 10
R32-2017-08-23-020 - décision 2018 026 MAIA relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2018 (2 pages)	Page 16
R32-2018-08-02-005 - décision 2018_029 MAIA relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2018 (2 pages)	Page 19
R32-2018-07-30-001 - décision 2018_052 MAIA attributive de financement FIR au titre de l'année 2018 (2 pages)	Page 22
R32-2018-08-06-006 - décision relative à la programmation régionale 2018 de la répartition des aides CNSA au titre du plan d'aide à l'investissement - volet Personnes âgées (2 pages)	Page 25
R32-2018-08-06-007 - décision relative à la programmation régionale 2018 de la répartition des aides CNSA au titre du plan d'aide à l'investissement - volet Personnes handicapées (2 pages)	Page 28
R32-2018-08-20-012 - Décision tarifaire portant fixation pour l'année 2018 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'Association "Les Papillons Blancs" de ROUBAIX-TOURCOING pour les Etablissements et Services suivants MAS M.-T. TAMBOISE TOURCOING BONDUES FAM ALTITUDE HALLUIN FAM LES PIERIDES LINSELLES IME MESNIL DE LA BEUVRECQUE MARCQ-EN-BAROEUL EEAP LES TOURNESOLS MARCQ-EN-BAROEUL SESSAD MESNIL DE LA BEUVRECQUE MARCQ-EN-BAROEUL SESSAD PRO MOUVAUX SAMSAH MOUVAUX SESSAD ADO ROUBAIX IMPRO LE ROITELET TOURCOING SESSAD SESAPI TOURCOING SESSAD GRAMME TOURCOING SESSAD DRON TOURCOING MAS EXTERNALISEE TOURCOING BONDUES IME LE RECUEIL VILLENEUVE D'ASCQ IME TEDDIMOME VILLENEUVE D'ASCQ SESSAD LE RECUEIL VILLENEUVE D'ASCQ ESAT ROCHEVILLE CROIX ESAT LE RECUEIL MARCQ-EN-BAROEUL ESAT du Vélodrome ROUBAIX ESAT ROITELET TOURCOING ESAT de WATTRELOS WATTRELOS (6 pages)	Page 31
R32-2018-08-16-009 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018 DU SSIAD d'ESCAUDAIN à Escaudain FINESS : 590 813 424 (3 pages)	Page 38
R32-2018-08-20-005 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018 DU SSIAD de FOURMIES à FOURMIES FINESS : 590 800 892 (4 pages)	Page 42

R32-2018-08-20-004 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer l'Hermitage à Vieux-Condé FINESS : 590787925 (2 pages)	Page 47
R32-2018-08-20-003 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer La Chataigneraie à Saint-Saulve FINESS : 590788527 (2 pages)	Page 50
R32-2018-08-20-002 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer Résidence du Parc à Saint-Amand-les-Eaux FINESS : 590796942 (2 pages)	Page 53
R32-2018-08-20-001 - DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logemnt Foyer LES PROMENADES à Madeleine(La) FINESS : 590800280 (2 pages)	Page 56

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-10-009

2018-012 autorisation vaccination grippe saisonnière

*ARRETE DPPS N° 2018 - 012*

*PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL*



## ARRETE DPPS N° 2018 - 012

### PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

**Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** l'arrêté DPPS n°2018-010 en date du 25 juillet 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

**Vu** la décision de la directrice générale de l'ARS du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

**Vu** les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

**Considérant** que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes adultes âgées de 18 ans et plus, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010 et 2018-011, respectivement en date du 25 juillet et du 3 août 2018.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

**Article 3** : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 4** : Les pharmaciens cités à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

**Article 5** : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

**Article 6** : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

**Article 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 août 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et  
par délégation,

  
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMELBEKE

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
08/07/2018	59	ROGEAU	Hugues-Hervé	Titulaire	10001027035	SNC Pharmacie Rogeau Chopin	47 rue du Buisson	59000	LILLE
15/07/2018	59	DUFOUR	Isabelle	Titulaire	10001084267	Pharmacie Prevost Dufour	157 rue Pierre Legrand	59000	LILLE
15/07/2018	59	MELIQUE	Vanessa	Adjoint	10100566016	Pharmacie Prevost Dufour	157 rue Pierre Legrand	59000	LILLE
13/07/2018	59	BEAURAIN	Christophe	Titulaire	10001078335	SELARL C. BEAURAIN	1 bd du Général de Gaulle	59100	ROUBAIX
13/07/2018	59	VERMELLE	Anne	Titulaire	10001086296	SELARL Pharmacie de l'Avenir	338 avenue Linné	59100	ROUBAIX
13/07/2018	59	DAVID	Marne	Adjoint	10101042884	SELARL Pharmacie de l'Avenir	338 avenue Linné	59100	ROUBAIX
13/07/2018	59	LEMAHIEU	Florence	Adjoint	10001119147	SELARL Pharmacie de l'Avenir	338 avenue Linné	59100	ROUBAIX
09/07/2018	59	DOLICQUE	Valentine	Titulaire	10100053213	EURL Pharmacie Dolicque	1 rue Jean Jaurès	59115	LEERS
13/07/2018	59	JAGIELSKI	Frédéric	Titulaire	10000688506	PHARMACIE JAGIELSKI	18 rue Roland Rouleau	59132	GLAGEON
13/07/2018	59	DRUON	Arnaud	Titulaire	10001121275	SELARL Pharmacie Druon	11 A rue JB Lebas	59133	PHALEMPIN
13/07/2018	59	VALIN	Juliette	Adjoint	10101451245	SELARL Pharmacie Druon	11 A rue JB Lebas	59133	PHALEMPIN
11/07/2018	59	DALLENNE	Delphine	Adjoint	10001110112	SERARL Jaspas Busson	58 rue Faïdherbe	59139	WATTIGNIES
13/07/2018	59	IBERIT	Stéphanie	Titulaire	10004097589	Pharmacie du Laboureur	310 rue Carnot	59150	WATTRELOS
13/07/2018	59	LOUIS	Corinne	Titulaire	10001087716	SELAS Pharmacie de Fenain	3 rue Jean Jaurès	59179	FENAIN
13/07/2018	59	CARETTE PARENT	Fanny	Titulaire	10001100675	Pharmacie Carette Parent	1 rue Jules Guesde	59184	SAINGHIN EN WEPPES
16/07/2018	59	INGHELIS	Pauline	Titulaire	10100434587	Pharmacie de l'Oson	35 rue Pierre Deicourt	59199	HERGNIES
16/07/2018	59	DRUESNE	Olivier	Adjoint	10100517324	Pharmacie de l'Oson	35 rue Pierre Deicourt	59199	HERGNIES
12/07/2018	59	TELLE	Alain	Titulaire	10001039634	SNC Pharmacie Telle-Tourbier	9 rue du Château	59218	POIX DU NORD
13/07/2018	59	VASSEUR	Charlotte	Titulaire	10100059087	Pharmacie de l'Avenue	98 avenue Adolphe Geeraert	59240	DUNKERQUE
07/07/2018	59	DELEFORGE	Jessica	Adjoint	10100111474	SELARL Pharmacie Chanzy	160 rue Chanzy	59260	HELLEMES
13/07/2018	59	HANOUILLE	Christelle	Titulaire	10001100774	Pharmacie du Trocadero	296 rue du Général de Gaulle	59370	MONS EN BAROEUL
13/07/2018	59	FLAMENT	Juliette	Titulaire	10001089704	Pharmacie du Trocadero	297 rue du Général de Gaulle	59370	MONS EN BAROEUL
13/07/2018	59	LOISEAU	Pierrick	Titulaire	10001206068	SARL Pharmacie de Lys	57 rue Jules Guesde	59390	LYS LEZ LANNOY
13/07/2018	59	GRZESKIEWICZ	Benoit	Titulaire	10001105419	SELARL Pharmacie Babylyone	53 rue de Babylyone	59491	VILLENEUVE D'ASCQ
13/07/2018	59	WYON	Florence	Adjoint	10004150073	SELARL Pharmacie Babylyone	53 rue de Babylyone	59491	VILLENEUVE D'ASCQ
13/07/2018	59	BENSALAH	Sarah	Adjoint	10101065190	PHARMACIE HUS-VILQUIN	10 RUE CASIMIR FOURNIER	59530	LE-QUESNOY
13/07/2018	59	HELLIN	Claire	Titulaire	10100015147	EURL Pharmacie Hellin Florent	29 rue Henri Durre	59590	RAISMES
13/07/2018	59	LIONNE	Clémentine	Adjoint	10100858876	EURL Pharmacie Hellin Florent	29 rue Henri Durre	59590	RAISMES

16/07/2018	59	MOREZ	CHARLOTTE	Adjoint	10100633204	JUMALOKANGO	558 RUE DE ROUGES BARRES	59700	MARCO-EN-BAROEUL
13/07/2018	59	GRARD	Martine	Titulaire	10001023562	Pharmacie GRARD	29 place Jean Jaurès	59730	SOLESMES
13/07/2018	59	CANONNE	Florence	Adjoint	10101429974	Pharmacie GRARD	29 place Jean Jaurès	59730	SOLESMES
10/07/2018	59	LEULLIETTE	Christine	Titulaire	10001020808	Pharmacie LEULLIETTE	25 place F Mitterrand	59760	GRANDE SYNTHE
13/07/2018	59	DUFOUR	REMY	Adjoint	10100600914	GPF CLAEYS	12 rue Faidherbe	59800	LILLE
13/07/2018	59	GERVAIS	Solenn	Titulaire	10100094340	SERARL Pharmacie de Prénésques	74 rue du Retour	59840	PREMESQUE
16/07/2018	59	LONGUET	Jean-Marie	Adjoint	10004049887	Pharmacie DELAPIERRE	4 place du Général de Gaulle	59840	PERENCHIES
13/07/2018	59	COULON	Marie brigitte	Titulaire	10001082121	SNC Coulon Deplace	21 rue des Frères Lumiere	59880	SAINT-SAULVE
13/07/2018	59	DELPLACE	Cédric	Titulaire	10001115491	SNC Coulon Deplace	21 rue des Frères Lumiere	59880	SAINT-SAULVE
09/07/2018	62	LECLERCQ	Jean François	Adjoint	10001077147	SERARL Pharmacie de la République	Rue Emile Zola	62210	AVION
13/07/2018	62	DONDEYNE	Vincent	Titulaire	10100251668	Pharmacie Dondeyne Vincent	24 rue Méaulens	62000	ARRAS
13/07/2018	62	SELOSSE	Xavier	Titulaire	10001080877	Pharmacie SELOSSE Xavier	580 rue de St Omer	62129	ECQUES
13/07/2018	62	ABRAHAM	Sophie	Titulaire	10001114650	Pharmacie ABRAHAM	39 rue André Mercier	62156	VIS EN ARTOIS
16/07/2018	62	CHAVALLE	PIERRE	Adjoint	10001073666	PHARMACIE CAFFIER	2 BOULEVARD DE PARIS	62190	LILLERS
13/07/2018	62	CRUBLET	Marie-Laure	Titulaire	10004126560	SELARL Pharmacie des Oyats	113 avenue Paul Machy	62215	OYE PLAGE
16/07/2018	62	PIOT	ALISON	Adjoint	10101042801	PHARMACIE DERAM	21 PLACE JEAN JAURES	62220	CARVIN
13/07/2018	62	JOUGLEUX	Xavier	Titulaire	10001052520	SNC Pharmacie JOUGLEUX-LAURENT Nathalie e	84 boulevard de la Liberté	62230	OUTREAU
13/07/2018	62	DUTERTE	Laurence	Titulaire	10100056869	SELARL Pharmacie Saint Pierre	144 rue Arthur Lamendin	62260	AUCHEL
13/07/2018	62	BLOT	Catherine	Titulaire	10001106458	SELARL Pharmacie Biot	68-70 RUE René Lancy	62300	LENS
13/07/2018	62	NADEM-MAILLET	MARIE-CHRISTINE	Adjoint	10001071330	PHARMACIE DUBOIS	148 BIS AVENUE MAES	62300	LENS
13/07/2018	62	BEAUVILLAIN/LEGRAND	Catherine	Titulaire	10001041093	SNC Beauvillain Legrand - I	9 rue du 8 mai	62330	MOLINGHEM ISBERGUES
13/07/2018	62	BEAUVILLAIN	Xavier	Titulaire	10001085371	SNC Beauvillain Legrand	9 rue du 8 mai	62330	MOLINGHEM ISBERGUES
14/07/2018	62	OSSART	Mélanie	Adjoint	10100020527	SERARL Pharmacie Centrale	86 rue du Général Leclerc	62390	AUXI LE CHÂTEAU
16/05/2018	62	SERVENT DECHERF	Sophie	Titulaire	10001082956	SARL Sergent Rousseau	16 rue Victor Hugo	62800	LIEVIN
16/05/2018	62	ROUSSEAU	PASCAL	Titulaire	10001080083	SARL Sergent Rousseau	16 rue Victor Hugo	62800	LIEVIN
12/07/2018	62	COFFRE	Céline	Adjoint	inscription	Pharmacie Samarcq	41 rue Carnot	62930	WIMEREUX
12/07/2018	02	FRANCART RIVOL	Mélanie	Titulaire	10004377189	Pharmacie Ile de France	400 avenue Georges Pompidou	2000	LAON
13/07/2018	02	CHALET	Pauline	Adjoint	10101310927	Pharmacie Potier Roiffé	2 place de la République	2200	SOISSONS
11/07/2018	60	MAGNIEZ	Arnaud	Titulaire	10000735000	Pharmacie MAGNIEZ	18 rue Demagnez	60180	NOGENT SUR OISE
12/07/2018	60	BLOIS	Frédéric	Titulaire	10000715226	Pharmacie de Royallieu	34 rue Bernard Morençais	60200	COMPIEGNE

13/07/2018	60	PAQUE	Claudine	Titulaire	10000697291	SNC BRISSET PAQUE	2 rue de Rouen	60210	GRANDVILLIERS
13/07/2018	60	PRIEUR	Catherine	Adjoint	10000706407	SNC BRISSET PAQUE	2 rue de Rouen	60210	GRANDVILLIERS
11/07/2018	60	VERMONT	Jérôme	Titulaire	10000702430	SELARL Pharmacie Vermont	15 place du Dr Avinin	60250	MOUY
13/07/2018	60	SARMIENTO	Jean-Jacques	Titulaire	10000702968	SELARL Pharmacie Sarmiento	212 rue Herminie	60250	BURY
13/07/2018	60	PIETTE	Apolline	Adjoint	10100545256	SELARL Pharmacie Sarmiento	212 rue Herminie	60250	BURY
12/07/2018	60	BRAL-BOULY	Florence	Titulaire	10001130656	SELARL Pharmacie De Lamorlaye	35 rue du Général Leclerc	60260	LAMORLAYE
15/07/2018	60	FROISSART-VIEILLE	VALERIE	Titulaire	10000727031	PHARMACIE JAMES - FROISSART - WATTEZ	42 RUE ST ELOI	60400	NOYON
15/07/2018	60	WATTEZ-EVRARD	ALINE	Titulaire	10000736206	PHARMACIE JAMES - FROISSART - WATTEZ	42 RUE ST ELOI	60400	NOYON
13/07/2018	60	LENFANT	Carole	Titulaire	10000698505	Pharmacie du Pont qui Penche	473 RN 31	60650	ONS EN BRAY
16/07/2018	80	MOIZARD	VALENTINE	Titulaire	10100258002	PHARMACIE MOIZARD - LANVIN	115 RUE ALEXANDRE DUMAS	80000	AMIENS
14/07/2018	80	DELEAU	Julie	Titulaire	10000734979	SARL Pharmacie Deleau	42 route de Normandie	80290	LIGNIERES CHATELAIN
13/07/2018	80	THUILOT	Nicolas	Titulaire	10000708387	SARL Pharmacie Thuilot	1 rue Voltaire	80390	FRESSENEVILLE
13/07/2018	80	THUILOT	Marie	Titulaire	10000722164	SARL Pharmacie Thuilot	1 rue Voltaire	80390	FRESSENEVILLE
11/07/2018	80	DE SAINTE MARESVILLE CORNAILLE	Hélène	Titulaire	10004147616	SERARL Pharmacie Cornaille	11 avenue du Général Leclerc	80460	AULT

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-16-004

2018-013 autorisation vaccination grippe saisonnière

*ARRETE DPPS N° 2018 - 013*

*PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL*

**ARRETE DPPS N° 2018 - 013**

**PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** l'arrêté DPPS n°2018-010 en date du 25 juillet 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

**Vu** la décision de la directrice générale de l'ARS du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

**Vu** les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

**Considérant** que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes adultes âgées de 18 ans et plus, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des femmes enceintes et des personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre la grippe, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011 et 2018-12, respectivement en date du 25 juillet, du 3 août et du 10 août 2018.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

**Article 3** : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 4** : Les pharmaciens cités à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

**Article 5** : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

**Article 6** : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

**Article 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 août 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et  
par délégation,  
Le Directeur de l'offre de soins



Christine VAN KEMMELBEKE

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
13/07/2018	59	LOUIS	Corinne	Titulaire	10001087716	SELAS Pharmacie de Fenain	3 rue Jean Jaures	59179	FENAIN
12/07/2018	59	MAGNET	Anne	Titulaire	10001020758	SELARL Pharmacie MAGNET Anne	252 B rue Jules Guesde	59150	Wattrelos
16/07/2018	59	REGNAULT	XAVIER	Titulaire	10001089373	JUMALOKANGO	558 RUE DE ROUGES BARRES	59700	MARCO-EN-BAROEUL
18/07/2018	59	DELAHAYE	MARIE	Titulaire	10001030922	PHARMACIE DELAHAYE-LANGLIN	120 RUE ACHILLE PINTEAUX	59136	WAVRIN
16/07/2018	59	MAHIEU	NYRIAM	Titulaire	10001027888	PHARMACIE MAHIEU-COUSIN	92 RUE GEORGES POTIE	59120	LOOS
16/07/2018	59	GUILBERT	FRANCOIS	Adjoint	10100352391	SEARL PHARMACIE CHANZY	4 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59840	PERENCHIES
16/07/2018	59	TRIGAULT	FRANCOIS	Titulaire	10100243152	PHARMACIE TRIGAULT	160 RUE CHANZY	59260	HELLEMMES-LILLE
16/07/2018	59	ITTER	PAULINE	Titulaire	10001090025	PHARMACIE RITTER	2 RUE CHARLES DUPRETZ	59147	GONDECOURT
16/07/2018	59	FOIRET	JEAN-MICHEL	Titulaire	10001043636	PHARMACIE BOCOUET - FOIRET	CCAL RES.DE L'EUROPE -16 AVENUE ROBERT SCHUMANN	59370	MONS-EN-BAROEUL
14/07/2018	59	DELMARLE-PLANCCQ	Anne-Françoise	Titulaire	10001041317	PHARMACIE DELMARLE	82 RUE VICTOR HUGO	59116	HOUPLINES
12/07/2018	59	LEGROIS	SEBASTIEN	Titulaire	1000112464	PHARMACIE LEGROIS	161 RUE JEAN JAURES	59491	VILLENEUVE-D'ASCQ
12/07/2018	59	LEGROIS-LEFORT	ANNE-CHARLOTTE	Titulaire	10001098869	PHARMACIE LEGROIS	161 RUE JEAN JAURES	59491	VILLENEUVE-D'ASCQ
16/07/2018	59	LUTTUN-GHESTIN	STEPHANIE	Titulaire	10100018489	PHARMACIE LUTTUN	56 RUE DUFOUR	59270	BAILLEUL
13/07/2018	59	HUS-VILQUIN	CELINE	Titulaire	10004127485	PHARMACIE HUS-VILQUIN	10 RUE CASIMIR FOURNIER	59530	LE-QUESNAY
13/07/2018	59	GOSSELUIN	BENOIT	Titulaire	10001108595	PHARMACIE GOSSELUIN	79 AVENUE POTTIER	59130	LAMBERSART
17/07/2018	59	MYLLE	MARIE-JEANNE	Titulaire	10001039378	PHARMACIE MYLLE-BARIEUX	11 RUE JEAN JAURES	59170	CROIX
17/07/2018	59	WALLON-LEDUCQ	IMARLENE	Adjoint	10100495190	PHARMACIE MYLLE-BARIEUX	11 RUE JEAN JAURES	59170	CROIX
17/07/2018	59	LECLERCQ	PHILIPPE	Titulaire	10001016350	PHARMACIE LECLERCQ	7 RUE DE TOURCOING	59126	LINSELLES
17/07/2018	59	HIMPENS	MATHILDE	Adjoint	10100859940	PHARMACIE LECLERCQ	4 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59840	PERENCHIES
13/07/2018	59	LOSFELD	LAURENCE	Adjoint	10001097350	PHARMACIE DELOS-LENOIR	12 RUE FAIDHERBE	59116	HOUPLINES
13/07/2018	59	BELLOIR	EMELINE	Adjoint	10100599751	GPF CLAEYS	12 RUE FAIDHERBE	59800	LILLE
13/07/2018	59	CLAEYS	HENRI	Titulaire	10001048878	GPF CLAEYS	12 RUE FAIDHERBE	59800	LILLE
15/07/2018	59	ABELE	Alexandra	Adjoint	10100004042	PHARMACIE MAERTENS AGATHE	30 RUE HENRI MATISSE	59200	TOURCOING
15/07/2018	59	LEMAIRE	Méline	Adjoint	1000320680	PHARMACIE MAERTENS AGATHE	30 RUE HENRI MATISSE	59200	TOURCOING
15/07/2018	59	KOWALKOWSKI	PIERRE-FRANCOIS	Adjoint	10004159611	PHARMACIE MAERTENS AGATHE	89 Chaussée Denis Papin	59200	TOURCOING
17/07/2018	59	BURET	Camille	Adjoint	10100746469	PHARMACIE SCHERPEREEL	52 RUE FRANKLIN ROOSEVELT	59420	MOULVAUX
17/07/2018	59	FOULON-VULLIEZ	MARIE-DOMINIQUE	Titulaire	10001048593	PHARMACIE FOULON	1 RUE PAUL GAUGUIN	59155	FACHES-THUMESNIL
17/07/2018	59	GUILBERT	FRANCOIS	Adjoint	10100352391	PHARMACIE DELAPIERRE	4 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59840	PERENCHIES
09/07/2018	59	LHOTELLERIE-BONTE	ANNE-SOPHIE	Adjoint	10100136752	PHARMACIE HANON	258 RUE JEAN JAURES	59264	ONNAING
15/07/2018	59	BOUTIN-LAGACHE	DELPHINE	Adjoint	10001102903	PHARMACIE MAERTENS JEAN-BENOIT	37 RUE MONSIEUR LECLERCQ	59200	TOURCOING
15/07/2018	59	BAIZEAU	SVLVIE	Adjoint	10001038495	PHARMACIE MAERTENS JEAN-BENOIT	37 RUE MONSIEUR LECLERCQ	59200	TOURCOING
13/07/2018	59	DEVULDER	AMELIE	Adjoint	10001101145	PHARMACIE ROGEAU - CHOPIN	47 RUE DU BUISSON	59000	LILLE
13/07/2018	59	LABALETTE	CLEMENCE	Adjoint	10004072400	PHARMACIE ROGEAU - CHOPIN	47 RUE DU BUISSON	59000	LILLE

17/07/2018	59	TOULEMONDE - PLATEAUX	EUGENIE	Adjoint	10100361236	PHARMACIE LEGRAND	3 RUE DE LA MARLIERE	59200	TOURCOING
13/07/2018	59	BARATTE - HERLEMONT	NATHALIE	Adjoint	10001027381	PHARMACIE PLATEVOET	7 RUE DES RESISTANTS	59148	FINES-LEZ-RACHES
31/07/2018	59	DENYS	CECILE	Adjoint	10100185734	PHARMACIE NERWICK	8 PLACE CARNOT	59100	ROUBAIX
17/07/2018	59	LECOEUVRE	Cyrielle	Adjoint	10100148401	PHARMACIE MONIER	14 RUE DU COMMANDANT CHAUMONT	59158	MORTAGNE DU NORD
18/07/2018	59	CARLIN	Laura	Adjoint	10100130563	PHARMACIE DECOTTEGNE	311 RUE DU CONGO	59420	MOUVAUX
17/07/2018	59	SERIN	JEREMIE	Adjoint	10100658607	PHARMACIE HOTANTAI	5 RUE GUILLAUME TELL	59000	ULLE
16/07/2018	59	HAMMELIN-DEWILDE	Emilie	Adjoint	10100303196	PHARMACIE GAUME-BLERVAQUE	118 PLACE CLEMENCEAU	59283	RAIMBEAUCOURT
18/07/2018	59	AMMEUX	Julie	Adjoint	10100414548	PHARMACIE DE LA CREULE	CCAL DE LA CREULE	59190	HAZEBROUCK
18/07/2018	59	MODARELLI	MELANIE	Adjoint	10001119964	PHARMACIE MODARELLI	50 RUE MARCELIN BERTHELOT	59157	BEAUVOIS EN CAMBRESIS
17/07/2018	59	SWIDERSKI	MATHEU	Adjoint	10101050978	PHARMACIE DELOBELLE SAVOYE	5 RUE DE LA RESISTANCE	59310	ORCHIES
16/07/2018	59	FAYOLLE	MARIE-AGNES	Adjoint	10001099943	PHARMACIE GAUME-BLERVAQUE	118 PLACE CLEMENCEAU	59283	RAIMBEAUCOURT
16/07/2018	59	FAYOLLE	MARIE-AGNES	Adjoint	10001099943	PHARMACIE GAUME-BLERVAQUE	118 PLACE CLEMENCEAU	59283	RAIMBEAUCOURT
16/07/2018	59	MERY	MERCEDES	Adjoint	10100544013	PHARMACIE PLATRET-LEMAIRE	16 RUE ST DRUON	59400	CAMBRAI
10/07/2018	59	BARAN	PATRICK	Adjoint	10001114452	PHARMACIE CAMPAGNE	CCAL LES EPIS	59450	SIN-LE-NOBLE
18/07/2018	59	BENOIT	MARIE	Adjoint	10004049705	PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE	31 RUE DU GENERAL LECLERC	59510	HEM
18/07/2018	59	VANHOOVE	HELENE	Adjoint	10100065845	PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE	31 RUE DU GENERAL LECLERC	59510	HEM
16/07/2018	59	GUYOT	Fanny	Adjoint	10100223287	PHARMACIE DU CENTRE	114 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59370	MONS-EN-BAROEUL
22/07/2018	59	DELATTRE-DEPREY	JULIETTE	Adjoint	10004134895	PHARMACIE DE LA CREULE	CCAL DE LA CREULE	59190	HAZEBROUCK
21/07/2018	59	AMASSOUR-ABBOU	NASSIRA	Adjoint	10100852226	PHARMACIE NGALESAMY	2 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	59100	ROUBAIX
19/07/2018	59	LEJEUNE	MARIE	Adjoint	10100000933	PHARMACIE DEROUAUX SYLVAIN	27 RUE JEAN JAURES	59460	JEUMONT
19/07/2018	59	LEJEUNE	MARIE	Adjoint	10100000933	PHARMACIE DEROUAUX SYLVAIN	27 RUE JEAN JAURES	59460	JEUMONT
07/07/2018	59	GELER-COURTOIS	ISABELLE	Adjoint	10001112597	PHARMACIE BENIAC - LABBE	162 RUE SADI CARNOT	59320	HAUBOURDIN
12/07/2018	62	COFFRE	Céline	Adjoint	10101582129	Pharmacie Samarcq	41 rue Carnot	62930	Wimereux
16/07/2018	62	PIOT	ALISON	Adjoint	10101042801	PHARMACIE DERAM	21 PLACE JEAN JAURES	62220	CARVIN
16/07/2018	62	CHATELAIN-HOCQUET	SABRINA	Titulaire	10004141163	PHARMACIE SABRINA CHATELAIN	7 RUE DE LA LIBERTE	62119	DOURGES
16/07/2018	62	DERONNE	HELENE	Titulaire	10001040865	PHARMACIE DERONNE-BETHAEGEL	6 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62840	LAVENTIE
17/07/2018	62	NICOLLE	ELODIE	Adjoint	10100225480	PHARMACIE SAINT PIERRE	48 RUE DU FOUR A CHAUX	62100	CALAIS
16/07/2018	62	DEVISSCHER	THOMAS	Adjoint	10001120988	SELARL PHARMACIE SAINT PIERRE	144 RUE ARTHUR LAMENDIN	62260	AUCHEL
01/08/2018	62	SKALSKI	CORINNE	Adjoint	10001070001	PHARMACIE LECERF-MATHIEU	CCAL - AVENUE JEAN MERMOZ	62000	DAINVILLE
18/07/2018	62	PERSONNE	Gilles	Adjoint	10100517050	PHARMACIE LE VILLAGE	124 RUE LEON BLUM	62218	LOISON-SOUS-LENS
12/07/2018	62	DELABY	REMI	Adjoint	10100604767	PHARMACIE JACQUES BECQUET	64 RUE GERMAIN DELEBEQUE	62800	LIEVIN
12/07/2018	62	DELABY-BOCQUILLON	CHANTAL	Adjoint	10001065728	PHARMACIE JACQUES BECQUET	64 RUE GERMAIN DELEBEQUE	62800	LIEVIN
18/07/2018	62	VALERIANO-MARTEL	CECILE	Adjoint	10100369569	PHARMACIE DERONNE-BETHAEGEL	6 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62840	LAVENTIE
18/07/2018	62	DELEU	Martin	Adjoint	10100204352	PHARMACIE JULIE HAIGNERE	2 RUE JEAN JAURES	62700	BRUAY LA BUSSIERE
10/07/2018	62	IDOUAHMAN-BADAOUI	FAYZA	Adjoint	10100620987	PHARMACIE DU 4	51 RUE EMILE BASLY	62210	AVION

18/07/2018	62	JAREMKIEWICZ-RITZKOWSKI	ELISE	Adjoint	10004145503	PHARMACIE GRELAT - AMRAN	38 RUE DE WICARDENNE	62200	SAINT-MARTIN-LES-BOULOGNE
16/07/2018	62	CHAYALLE	PIERRE	Adjoint	10001073666	PHARMACIE DU QUINTY	117 B ROUTE NATIONALE	62660	BEUVRY
13/07/2018	02	DUDRAGNE	FLORIANE	Adjoint	10100712404	PHARMACIE CORCY	CCAL CARREFOUR ZAC ILE DE FRAN - RUE ROMANETTE	2000	LAON
09/07/2018	60	PIN	JEAN-MICHEL	Titulaire	10000700723	PHARMACIE PIN	CCAL CITE LEFFEBURE	60500	CHANTILLY
18/07/2018	60	MONAMY-KOENIGUER	SYLVIE	Adjoint	10000498237	PHARMACIE BLIN	18 RUE DE LA DUCHESSE DE CHARTRES	60500	VINEUIL-SAINT-FIRMIN
21/07/2018	80	LEFEUVRE-GARNIER	AURELIE	Adjoint	10000735265	PHARMACIE JAYEZ	295 BOULEVARD DE BEAUVILLE	80000	AMIENS
16/07/2018	80	CHAUVOT	ISABELLE	Adjoint	10000712686	PHARMACIE DEMAZEZEU	58 RUE DE LA LIBERATION	80300	ALBERT

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2017-08-23-020

décision 2018 026 MAIA relative à l'attribution de  
financement FIR au titre de l'année 2018

Affaire suivie par Mme Dominique DAMART  
Direction de l'offre médico-sociale  
Sous-Direction des Affaires Financières  
ars-hdf-doms-affaires-financieres@ars.sante.fr  
Téléphone : 03 62 72 78 58

La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Hauts-de-France

à

Monsieur Luc DUSSART  
Président de l'Association Gérontologique  
Sambre-Avesnois  
Route d'Haut Lieu  
BP 10209  
59363 AVESNES SUR HELPE cedex

**Objet : décision n°2018-026/MAIA relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2018**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique et de la poursuite du dispositif d'intégration MAIA, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

- 280 000 euros, au titre de l'année 2018, à imputer sur la mission 2 du FIR (organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale), au titre des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale, particulièrement lorsque la complexité et l'urgence des situations le nécessite.

La convention 2018-2020 du 23 juillet 2018, jointe, précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'agence régionale de santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements suivantes :

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la présente décision
- 50% à la validation de l'emploi des financements de l'année 2017. Conformément à la convention susmentionnée, toute dépense qui n'aura pas été suffisamment détaillée et/ou motivée (ou sans rapport avec l'objet de la convention) donnera lieu à récupération par l'ARS à due concurrence de sa participation au financement du projet, dans le cadre de la procédure d'examen des bilans financiers.

Après validation de l'emploi de ces financements, la dépense sera ordonnancée par la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'agence régionale de santé Haut-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **23** **juin** **2018**

La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Hauts-de-France

Monique Ricomes

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

  
**Aline QUEVERUE**

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-02-005

décision 2018\_029 MAIA relative à l'attribution de  
financement FIR au titre de l'année 2018

Affaire suivie par Mme Dominique DAMART  
Direction de l'offre médico-sociale  
Sous-Direction des Affaires Financières  
ars-hdf-doms-affaires-financieres@ars.sante.fr  
Téléphone : 03 62 72 78 58

La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Hauts-de-France

à

Groupement de Coopération Sanitaire  
Filière Gériatrique du Territoire du  
Valenciennois  
Centre Hospitalier de Saint Amand les Eaux  
19 rue des Anciens d'A.F.N.  
59230 SAINT AMAND LES EAUX

**Objet : décision n°2018-029/MAIA relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2018**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique et de la poursuite du dispositif d'intégration MAIA, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

- 400 000 euros, au titre de l'année 2018, à imputer sur la mission 2 du FIR (organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale), au titre des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale, particulièrement lorsque la complexité et l'urgence des situations le nécessite.

La convention 2018-2020 du 26 juillet 2018, jointe, précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'agence régionale de santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements suivantes :

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la présente décision
- 50% à la validation de l'emploi des financements de l'année 2017. Conformément à la convention susmentionnée, toute dépense qui n'aura pas été suffisamment détaillée et/ou motivée (ou sans rapport avec l'objet de la convention) donnera lieu à récupération par l'ARS à due concurrence de sa participation au financement du projet, dans le cadre de la procédure d'examen des bilans financiers.

Après validation de l'emploi de ces financements, la dépense sera ordonnancée par la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'agence régionale de santé Haut-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **- 2 AOUT 2018**

La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Hauts-de-France

Monique Ricomes

*Pour la Directrice Générale et par délégation*  
*La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale*  
**Aline QUEVERUE**

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-30-001

décision 2018\_052 MAIA attributive de financement FIR  
au titre de l'année 2018

Direction de l'Offre Médico-Sociale  
Pôle de Proximité Territorial Nord  
Dossier suivi par Alexandre RICHARD  
Téléphone : 03.62.72.77.44  
Alexandre.richard@ars.sante.fr

**La directrice générale de l'agence  
régionale de santé Hauts-de-France**

à

Monsieur Renaud DOGIMONT  
GCS Filière Gériatrique du Territoire du  
Douaisis – Centre Hospitalier  
Route de Cambrai  
BP 10747  
59507 DOUAI Cedex

**Objet : décision n°2018-052/MAIA attributive de financement FIR au titre de l'année 2018**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique et de la poursuite du dispositif d'intégration MAIA, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

- 280 000 euros, au titre de l'année 2018, à imputer sur la mission 2 du FIR (organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale), au titre des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale, particulièrement lorsque la complexité et l'urgence des situations le nécessite.

La convention 2017-2019 du 5 mai 2017 précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'agence régionale de santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements suivantes :

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la présente décision

Pour obtenir le versement de cette subvention le bénéficiaire a transmis le budget prévisionnel 2018. Ce dernier n'appelle aucune remarque particulière.

- 50% à la validation de l'emploi des financements de l'année 2017. Conformément à la convention susmentionnée, toute dépense qui n'aura pas été suffisamment détaillée et/ou motivée (ou sans rapport avec l'objet de la convention) donnera lieu à récupération par l'ARS à due concurrence de sa participation au financement du projet, dans le cadre de la procédure d'examen des bilans financiers.

Après validation de l'emploi de ces financements, la dépense sera ordonnancée par la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'agence régionale de santé Haut-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **30 JUIL. 2018**

La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Hauts-de-France

Monique Ricomes

~~Pour la Directrice Générale et par délégation~~  
~~La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale~~  
**Allie QUEVERUE**

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-06-006

décision relative à la programmation régionale 2018 de la  
répartition des aides CNSA au titre du plan d'aide à  
l'investissement - volet Personnes âgées

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION REGIONALE 2018 DE LA REPARTITION DES AIDES CNSA AU  
TITRE DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT – VOLET PERSONNES ÂGÉES

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DES HAUTS DE FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.14-10-1, L.14-10-5 et L.14-10-9 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS);

Vu l'arrêté du 12 mars 2018 fixant pour 2018, les conditions d'utilisation et le montant des crédits pour le financement d'opérations d'investissement immobilier, prévu à l'article L.14-10-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction technique du 30 mars 2018 de la CNSA, relative à la mise en œuvre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées (enfants et adultes) en 2018, fixant pour la région Hauts de France le montant des autorisations d'engagement à 5 430 369 € pour le secteur personnes âgées ;

Vu les dossiers de demandes présentées par les établissements et services pour personnes âgées ;

Considérant que les dossiers retenus sont éligibles au périmètre d'allocation défini par la CNSA :

- modernisation d'EHPAD habilités à l'aide sociale, et architecturalement inadaptés
- création de places en accueils de jour, hébergements temporaires et unités d'hébergements renforcés (UHR) consacrées aux malades d'Alzheimer
- création de places d'EHPAD par transformation de capacités hospitalières ;

**DECIDE :**

**Article 1** - Le programme d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées, de la CNSA pour 2018, pour la région Hauts de France est fixé en annexe.

**Article 2** - La mise en œuvre de la présente décision est subordonnée à la signature de conventions entre les établissements et services bénéficiaires et la directrice générale de l'ARS, conventions dont les modèles sont annexés à l'instruction technique du 30 mars 2018 de la CNSA.

**Article 3** - La présente décision sera notifiée sous pli recommandé aux établissements et services bénéficiaires, cités en annexe.

**Article 4** - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** - La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lille le, **06 AOUT 2018**

Pour la Directrice générale et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

  
**Evelyne GUIGOU**

**Monique RICOMES**

**Direction de l'Offre médico-sociale**

Affaire suivie par :  
Catherine DEGHANI - Ingénieur régional Conseiller  
technique Responsable Investissement et développement  
durable  
Courriel : [cdeghani@ars.sante.fr](mailto:cdeghani@ars.sante.fr)  
Téléphone : 06 63 71 02 05 / 03 62 72 88 63

ANNEXE 1 : 6 août 2018

**PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT CNSA POUR 2018  
SECTEUR PERSONNES AGÉES**

**Autorisation d'engagement régionale : 5 430 369 €**

Dép.	Etablissement et/ou Service	FINES	Nature des travaux	Montants			Aide		Commentaires	
				Total de l'opération	Projet éligible	Dépense subventionnable	demandée	attribuée		Taux attribuée
60	EHPAD CH CLERMONT	600 107 544	Extension et Restructuration	3 570 725	3 570 725	3 587 000	800 000	<b>540 000</b>	15 %	
62	EHPAD LES EPRIAUX FRUGES	620 101 378	Restructuration et Extension	9 971 557	9 971 557	8 057 457	1 057 000	<b>1 400 000</b>	17 %	
02	EHPAD VUIDET LA CAPELLE	020 002 101	Restructuration 2 ème tranche	3 700 000	3 500 000	2 215 500	1 050 000	<b>450 000</b>	20 %	
80	EHPAD SAINT-RIQUIER	800 000 739	Reconstruction et restructuration - 2 <sup>ème</sup> phase	6 414 039	6 414 039	9 108 448	800 000	<b>1 650 000</b>	18 %	
80	EHPAD FIRMIN DIEU VILLERS BRETONNEUX	800 002 339	Extension et Restructuration	5 818 207	5 818 207	4 710 575	1 120 000	<b>890 369</b>	19 %	
59	EHPAD OBERT WAMBRECHIES	590 783 619	Reconstruction partielle et extension	8 212 148	2 537 275	2 706 075	1 157 071	<b>500 000</b>	18 %	
	<b>TOTAL</b>			<b>37 686 676</b>	<b>31 811 803</b>	<b>30 385 055</b>	<b>5 984 071</b>	<b>5 430 369</b>	<b>18 %</b>	

Pour la Directrice générale  
et  
Directrice générale

*Veronique GUIGOU*

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-06-007

décision relative à la programmation régionale 2018 de la  
répartition des aides CNSA au titre du plan d'aide à  
l'investissement - volet Personnes handicapées

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION REGIONALE 2018 DE LA REPARTITION DES AIDES CNSA AU  
TITRE DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT – VOLET PERSONNES HANDICAPEES

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DES HAUTS DE FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.14-10-1, L.14-10-5 et L.14-10-9 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS);

Vu l'arrêté du 12 mars 2018 fixant pour 2018, les conditions d'utilisation et le montant des crédits pour le financement d'opérations d'investissement immobilier, prévu à l'article L.14-10-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction technique du 30 mars 2018 de la CNSA, relative à la mise en œuvre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées (enfants et adultes) en 2018, fixant pour la région Hauts de France le montant des autorisations d'engagement à 4 653 418 € pour le secteur personnes Handicapées ;

Vu les dossiers de demandes présentées par les établissements et services pour personnes handicapées ;

Considérant que les dossiers retenus sont éligibles au périmètre d'allocation défini par la CNSA :

- Travaux de mise aux normes techniques, de sécurité et d'accessibilité résultants de prescriptions légales
- Opérations reposant sur une vente en l'état de futur achèvement (VEFA) ou en contrat de promotion immobilière (CPI)
- Etudes de faisabilité préalables non engagées nécessaires à la programmation technique des opérations d'investissement, notamment dans une démarche de qualité ;

**DECIDE :**

**Article 1** - Le programme d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes handicapées, de la CNSA pour 2018, pour la région Hauts de France est fixé en annexe.

**Article 2** - La mise en œuvre de la présente décision est subordonnée à la signature de conventions entre les établissements et services bénéficiaires et la directrice générale de l'ARS, conventions dont les modèles sont annexés à l'instruction technique du 30 mars 2018 de la CNSA.

**Article 3** - La présente décision sera notifiée sous pli recommandé aux établissements et services bénéficiaires, cités en annexe.

**Article 4** - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** - La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lille le, **06 AOUT 2018**

Pour la Directrice générale et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

  
**Evelyne GUIGOU**

**Monique RICOMES**

**Direction de l'Offre médico-sociale**

Affaire suivie par :  
Catherine DEGHANI- Ingénieur régional Conseiller  
technique Responsable Investissement et développement  
durable  
Courriel : [cdeghani@ars.sante.fr](mailto:cdeghani@ars.sante.fr)  
Téléphone : 06 63 71 02 05 / 03 62 72 88 63

ANNEXE 1 : 6 août 2018

**PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT CNSA POUR 2018  
SECTEUR PERSONNES HANDICAPÉES**

**Autorisation d'engagement régionale : 4 653 418 €**

Dép.	Etablissement et/ou Service	FINESS	Nature des travaux	Montants			Aide		Commentaires	
				Total de l'opération	Projet éligible	Dépense subventionnable	demandée	attribuée		Taux attribuée
62	MAS Clés des Dunes BERCK	620 018 085	Extension 5 places supplémentaires	965 939	689 548	689 548	470 592	<b>200 000</b>	29 %	
62	MAS Richard Solibieda BETHUNE	620 012 014	Humanisation Rénovation mises aux normes incendie	4 186 987	5 124 874	5 124 874	2 296 192	<b>1 149 848</b>	22 %	
59	IME LEONCE MALECOT Saint Amand	590 782 322	Extension et Restructuration	1 158 565	1 158 565	1 158 565	231 713	<b>347 570</b>	30 %	
59	ESAT DE LAMBRES + ESAT « Les Molettes » DOUAI	Non défini actuellement	Regroupement extension de 2 structures même site	11 289 600	8 490 000	8 490 000	1 698 000	<b>1 698 000</b>	20 %	
62	ESAT ATELIERS ARTESIENS FRUGES	620 101 980	Reconstruction site de production	750 000	750 000	810 000	450 000	<b>200 000</b>	25 %	
59	ESAT Renaissance LILLE	590 794 244	Reconstruction nouveau site	3 412 800	4 068 000	2 964 000	1 482 000	<b>1 058 000</b>	36 %	
	<b>TOTAL</b>			<b>21 763 891</b>	<b>20 280 987</b>	<b>19 236 987</b>	<b>6 628 497</b>	<b>4 653 418</b>	<b>24 %</b>	

Pour la Directrice générale et **Montague RICOMES**  
La Directrice générale et **Directrice générale**

**Evelyne GUIGOU**



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-012

Décision tarifaire portant fixation  
pour l'année 2018 du montant et de la  
répartition de la dotation globalisée commune prévue au  
contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de

l'Association "Les Papillons Blancs" de

**ROUBAIX-TOURCOING**

pour les Etablissements et Services suivants

**MAS M.-T. TAMBOISE**

**TOURCOING BONDUES**

**FAM ALTITUDE HALLUIN**

**FAM LES PIERIDES LINSSELLES**

**IME MESNIL DE LA BEUVRECQUE**

**MARCQ-EN-BAROEUL**

**EEAP LES TOURNESOLS**

**MARCQ-EN-BAROEUL**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION POUR L'ANNEE 2018 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION « LES PAPILLONS BLANCS » DE ROUBAIX-TOURCOING – 590 799 961**

**POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS**

MAS	M-T. TAMBOISE	TOURCOING BONDUES	590 796 652
FAM	ALTITUDE	HALLUIN	590 058 707
FAM	LES PIERIDES	LINSELLES	590 021 879
IME	MESNIL DE LA BEUVRECQUE	MARCQ-EN-BARŒUL	590 788 568
EEAP	LES TOURNESOLS	MARCQ-EN-BARŒUL	590 045 928
SESSAD	MESNIL DE LA BEUVRECQUE	MARCQ-EN-BARŒUL	590 805 354
SESSAD	SESSAD PRO	MOUVAUX	590 056 859
SAMSAH	SAMSAH	MOUVAUX	590 055 661
SESSAD	SESSAD ADO	ROUBAIX	590 030 409
IMPRO	LE ROITELET	TOURCOING	590 781 944
SESSAD	SESAPI	TOURCOING	590 045 282
SESSAD	GRAMME	TOURCOING	590 813 903
SESSAD	DRON	TOURCOING	590 034 757
MAS	MAS EXTERNALISEE	TOURCOING BONDUES	590 028 189
IME	LE RECUEIL	VILLENEUVE D'ASCQ	590 784 450
IME	TEDDIMOME	VILLENEUVE D'ASCQ	990 784 450
SESSAD	LE RECUEIL	VILLENEUVE D'ASCQ	590 805 347
ESAT	ROCHEVILLE	CROIX	590 788 063
ESAT	LE RECUEIL	MARCQ-EN-BARŒUL	590 788 089
ESAT	ESAT DU VELODROME	ROUBAIX	590 023 149
ESAT	ROITELET	TOURCOING	590 788 071
ESAT	ESAT DE WATTRELOS	WATTRELOS	590 797 098

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 3 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 fixant pour l'année 2018 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code, publié au journal officiel du 20 mai 2018 ;

Vu la décision n°2018-08 du 24 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018, publiée au journal officiel du 30 mai 2018 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2014-2018 entre l'association « Les Papillons Blancs » de Roubaix-Tourcoing et les services de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2020 entre l'association « Les Papillons Blancs » de Roubaix-Tourcoing et les services de l'Agence Régionale de Santé ;

**DECIDE**

**Article 1** – Pour l'exercice budgétaire 2018, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie, gérés par l'entité dénommée « Les Papillons Blancs de Roubaix – Tourcoing » (590 799 961) dont le siège est situé 339, rue du Chêne Houpline à Tourcoing 59200 a été fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **36 272 467,78** et se répartit comme suit :

<b>« IME » : 12 932 327.03€</b>			
<b>FINESS</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS</b>
590 788 568	<b>IME MESNIL DE LA BEUVRECQUE</b> Marcq en Baroeul	3 509 975.76	
590 784 450	<b>IME LE RECUEIL</b> Villeneuve d'Ascq	3 681 469.08	
990 784 450	<b>SECTION TEDDIMOME</b> Villeneuve d'Ascq	474 498.28	
590 781 944	<b>IMPRO</b> Tourcoing	5 266 383.91	
<b>« Autres structures pour enfants handicapés » :982 451.23 €</b>			
<b>FINESS</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS</b>

		MALADIE EN EUROS	DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 045 928	SECTION POLY « LES TOURNESOLS » Marcq en Baroeul	982 451.23	

**« SESSAD » : 3 121 277.71 €**

FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 805 354	SESSAD MESNIL DE LA BEUVRECQUE Marcq en Baroeul	779 246.36	
590 056 859	SESSAD PRO Mouvoux	341 291.69	
590 030 409	SESSAD ADO Roubaix	438 602.18	
590 045 282	SESAPI Tourcoing	457 619.77	
590 805 347	SESSAD LE RECUEIL Villeneuve d'Ascq	432 147.13	
590 813 903	SESSAD GRAMME Tourcoing	518 376.14	
590 034 757	DISPOSITIF DRON Tourcoing	153 994.44	

**« MAS » : 7 329 964.07 €**

FINESS	ETABLISSEMENT	DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS	DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS
590 796 652	M-T. TAMBOISE Tourcoing-Bondues	6 938 899.51	
590 028 189	MAS EXTERNALISEE Tourcoing-Bondues	391 064.56	

<b>« FAM » : 1 264 546.26 €</b>			
<b>FINESS</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS</b>
590 021 879	<b>LES PIERIDES</b> Linselles	1 122 097.96	
590 058 707	<b>ALTITUDE</b> Halluin	142 448.30	

<b>« SAMSAH » : 206 267.67 €</b>			
<b>FINESS</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS</b>
590 055 661	<b>SAMSAH</b> Mouvoux	206 267.67	

<b>« ESAT » : 10 435 633.81 €</b>			
<b>FINESS</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE A L'ASSURANCE MALADIE EN EUROS</b>	<b>DOTATION IMPUTABLE AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX EN EUROS</b>
590 788 071	ESAT « Roitelet » Tourcoing	3 082 737.86	
590 788 063	ESAT « Rocheville » Croix	1 569 386.05	
590 788 089	ESAT « Recueil » Marcq en Baroeul	2 476 276.14	
590 797 098	ESAT Wattrelos	1 974 238.94	
590 023 149	ESAT « Vélodrome » Roubaix	1 332 994.82	

**ARTICLE 2** La dotation globalisée commune est versée par douzième, par la CPAM de 36 272 467.78 €, dans les conditions prévues à l'article R314-43-1 du CASF et s'établit à 3 022 705.65 €

**ARTICLE 3** Les tarifs journaliers mentionnés à l'article R314-112 du CASF des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées sont :

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
MAS M-T. TAMBOISE 590 796 652	
INTERNAT	269.57 €
SEMI-INTERNAT	179.71 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
FAM LES PIERIDES 590 021 879	
INTERNAT	77.67 €
SEMI-INTERNAT	51.78 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
FAM ALTITUDE 590 058 707	
INTERNAT	65.04 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
IME MESNIL DE LA BEUVRECQUE 590 788 568	
SEMI-INTERNAT	159.60 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
EEAP LES TOURNESOLS 590 045 928	
INTERNAT	603.22 €
SEMI-INTERNAT	402.15 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD MESNIL DE LA BEUVRECQUE 590 805 354	
SEMI-INTERNAT	187.77 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD PRO 590 056 859	
SEMI-INTERNAT	137.06 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SAMSAH 590 055 661	
SEMI-INTERNAT	41.75 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD ADO 590 030 409	
SEMI-INTERNAT	144.18 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
IMPRO LE ROITELET 590 781 944	
INTERNAT	248.08 €
SEMI-INTERNAT	165.39 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESAPI 590 045 282	
SEMI-INTERNAT	155.92 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD GRAMME 590 813 903	
SEMI-INTERNAT	233.40 €

MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD DRON 590 034 757 SEMI-INTERNAT	64.43 €
MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
MAS EXTERNALISEE 590 028 189 SEMI-INTERNAT	193.12 €
MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
IME LE RECUEIL 590 784 450 SEMI-INTERNAT	197.58 €
MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
TEDDIMOME 990 784 450 SEMI-INTERNAT	303.58 €
MODALITES D'ACCUEIL	TARIFS JOURNALIER EN EURO
SESSAD LE RECUEIL 590 805 347 SEMI-INTERNAT	93.01 €

**ARTICLE 4** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication

**ARTICLE 5** La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire « Les Papillons Blancs » de Roubaix-Tourcoing (590 799 961).

**ARTICLE 6** La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

FAIT A LILLE LE 20 AOUT 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Aline QUEVERUE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-16-009

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA  
DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018 DU  
SSIAD d'ESCAUDAIN à Escaudain  
FINESS : 590 813 424**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018**

DU SSIAD d'ESCAUDAIN à Escaudain

**FINESS : 590 813 424**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 29 septembre 1991 de la structure SSIAD d'ESCAUDAIN, sis 13, rue Jean Jaurès ESCAUDAIN à Escaudain et gérée par l'entité dénommée Association Bien-Etre Santé ;
- Vu La décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD d'ESCAUDAIN (590 813 424) pour 2018 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 22 juin 2018, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 02 août 2018, la dotation globale de soins est fixée à 995 377,04 € au titre de 2018.

Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 995 377,04 € (fraction forfaitaire s'élevant à 82 948,09 €).

Le prix de journée est fixé à 34,09 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	247 448,84 €
	- dont CNR	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	674 663,68 €
	- dont CNR	9 865,33 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	26 945,57 €
	- dont CNR	0,00 €
	Reprise de déficits	46 318,95 €
	TOTAL Dépenses	995 377,04 €
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	995 377,04 €
	- dont CNR	9 865,33 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
	Reprise d'excédents	0,00 €
		TOTAL Recettes

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2019 : 939 192,76 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 939 192,76 € (fraction forfaitaire s'élevant à 78 266,06 €).

Le prix de journée est fixé à 32,16 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Association Bien-Etre Santé (FINESS : 590 001 566) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le

16-AOÛT 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation  
Le Sous-Directeur Médico-Sociale  
Appui à la Coopération Territoriale

Reynald LEMAHIEU

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-005

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA  
DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018 DU  
SSIAD de FOURMIES à FOURMIES  
FINESS : 590 800 892**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2018**

**DU SSIAD de FOURMIES à FOURMIES**

**FINESS : 590 800 892**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu la décision relative au renouvellement d'autorisation en date du 12 novembre 2015 de la structure SSIAD de FOURMIES, sise 54 rue Berthelot à FOURMIES et gérée par l'entité dénommée ADAR Sambre Avesnois ;
- Vu la décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de FOURMIES (590800892) pour 2018 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 21 juin 2018 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 ;

D E C I D E

**Article 1** A compter du **20 AOUT 2018**, la dotation globale de soins est fixée à 1 224 900,01 € au titre de 2018.

Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 928 528,83 € (fraction forfaitaire s'élevant à 77 377,40 €).

Le prix de journée est fixé à 34,68 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 296 371,18 € (fraction forfaitaire s'élevant à 24 697,60 €).

Le prix de journée est fixé à 36,40 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS		
		PA	ESA	PH
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	117 596,40 €	9 760,00 €	44 015,00 €
	- dont CNR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	623 214,56 €	131 538,87 €	242 265,37 €
	- dont CNR	7 992,75 €	1 310,55 €	0,00 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	18 779,84 €	16 293,94 €	21 274,00 €
	- dont CNR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise de déficits	11 345,22 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL Dépenses	770 936,02 €	157 592,81 €	307 554,37 €
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	770 936,02 €	157 592,81 €	296 371,18 €
	- dont CNR	7992,75 €	1 310,55 €	0,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise d'excédents	0,00 €	0,00 €	11 183,19 €
		TOTAL Recettes	770 936,02 €	157 592,81 €

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2019 : 1 215 434,68 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 907 880,31 € (fraction forfaitaire s'élevant à 75 656,69 €).

Le prix de journée est fixé à 33,16 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 307 554,37 € (fraction forfaitaire s'élevant à 25 629,53 €).

Le prix de journée est fixé à 35,11 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire, l'ADAR Sambre Avesnois (FINESS : 590800587), et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **20 AOUT 2018**

Pour la Direction Générale et par délégation  
Le Sous-Directeur de l'Offre Médico-Sociale  
Appui à la coordination territoriale

Reynald LEMAHIEU

815 104 0 1

1 - 2018

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-004

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU  
FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer  
l'Hermitage à Vieux-Condé  
FINESS : 590787925**

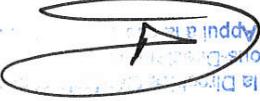
**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018**

DU Logement Foyer l'Hermitage à Vieux-Condé

**FINESS : 590787925**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er mai 1978 autorisant la création du Foyer Logement l'Hermitage, sis 55 rue André Michel à Vieux-Condé et géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Vieux-Condé ;
- Vu la décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 7 novembre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée LF l'Hermitage à VIEUX CONDE (590787925) pour 2018 ;
- Considérant la notification budgétaire transmise par courrier en date du 21 juin 2018 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 ;


  
 Reynald LEMAHIEU
   
 Appui à la
   
 Le Sous-Directeur
   
 Pour la Direction

**20 AOÛT 2018**

Fait à Lille le

- Article 1** A compter du **20 AOÛT 2018**, au titre de l'année 2018, le forfait de soins est fixé à 86 411,84 € dont 0,00 € à titre non reconductible.  
 Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 7 200,99 €.  
 Soit un prix de journée de 4,23 €.
- Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à :
  - Forfait de soins 2019 : 86 411,84 € (douzième applicable s'élevant à 7 200,99 €).
  - Prix de journée de reconduction de 4,23 €.
- Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.
- Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire, le CCAS de VIEUX CONDE (FINISS n° 590798542), et à l'établissement concerné.

DECIDE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-003

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU  
FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer  
La Chataigneraie à Saint-Saulve  
FINESS : 590788527**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018**

DU Logement Foyer La Chataigneraie à Saint-Saulve

**FINESS : 590788527**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er juin 1978 autorisant la création d'un Foyer Logement La Chataigneraie, sis Avenue de l'Europe à Saint-Saulve et géré par l'Association de Gestion du Foyer Logement La Chataigneraie ;
- Vu la décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée Logement Foyer La Chataigneraie à ST SAULVE (590788527) pour 2018 ;
- Considérant la notification budgétaire transmise par courrier en date du 21 juin 2018 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 ;

Pour la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural  
 Le Sous-Directeur Adjoint Médico-Sociale  
 Appui à la coopération territoriale  
 ROYNAÏO LEMAHIEU

Fait à Lille le

20 AOUT 2018

- Article 1** A compter du **20 AOUT 2018**, au titre de l'année 2018, le forfait de soins est fixé à 132 482,66 € dont 0,00 € à titre non reconductible.
- Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 11 040,22 €.
- Soit un prix de journée de 4,45 €.
- Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à :
- Forfait de soins 2019 : 132 482,66 € (douzième applicable s'élevant à 11 040,22 €).
  - Prix de journée de reconduction de 4,45 €.
- Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.
- Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire, l'association de gestion du Foyer Logement la Chataigneraie (FINESS n° 590001723) et à l'établissement concerné.

DECIDE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-002

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU  
FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logement Foyer  
Résidence du Parc à Saint-Amand-les-Eaux  
FINESS : 590796942**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018**  
**DU Logement Foyer Résidence du Parc à Saint-Amand-les-Eaux**  
**FINESS : 590796942**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er avril 1984 autorisant la création d'un Foyer Logement Résidence du Parc, sis 135 rue A. Lambert à Saint-Amand-les-Eaux, et géré par le CH de Saint-Amand-les-Eaux ;
- Vu la décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 26 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée Logement Foyer Résidence du Parc à Saint-Amand-les-Eaux (590796942) pour 2018 ;
- Considérant la notification budgétaire transmise par courrier en date du 21 juin 2018 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 ;

**20 AOUT 2018**  
 Fait à Lille le  
 Pour la Direction Générale en tant que délégué  
 Le Sous-Directeur Médico-Sociale  
 Adjoint à la Direction Territoriale  
**Reynald LEMAHIEU**

- Article 1** A compter du 20 AOUT 2018, le forfait de soins est fixé à 36 234,11 € , au titre de l'année 2018, le forfait de soins est fixé à 36 234,11 € dont 0,00 € à titre non reconductible.
- Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 3 019,51 €.
- Soit un prix de journée de 4,56 €.
- Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à :
- Forfait de soins 2019 : 36 234,11 € (douzième applicable s'élevant à 3 019,51 €).
  - Prix de journée de reconduction de 4,56 €.
- Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.
- Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire, le Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux (FINESS n° 590002911) et à l'établissement concerné.

DECIDE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-08-20-001

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU  
FORFAIT DE SOINS POUR 2018 DU Logemnt Foyer  
LES PROMENADES à Madeleine(La)  
FINESS : 590800280**

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS POUR 2018**

**DU Logemnt Foyer LES PROMENADES à Madeleine(La)**

**FINESS : 590800280**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu la décision du 24 mai 2018 publiée au Journal Officiel du 30 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 1er avril 1975 de la structure Logement Foyer LES PROMENADES, sise rue de la Filature à Madeleine(La) et gérée par l'entité dénommée AGRSM LA MADELEINE ;
- Vu la décision en date du 03 juillet 2018 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée Logement Foyer LES PROMENADES à LA MADELEINE (590800280) pour 2018 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 21 juin 2018 par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision de notification de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 ;

Pour la Direction Générale et par délégation  
Le Sous-Directeur de l'offre médico-sociale  
Appointé à la coordination territoriale  
Reynald LEMAHIEU

20 AOÛT 2018

Fait à Lille le

**Article 5** La Directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire l'AGRSM LA MADELEINE (FINSS n° 590800280) et à l'établissement concerné.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Inter régional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à :  
- Forfait de soins 2019 : 276 854,45 € (douzième applicable s'élevant à 23 071,20 €).  
- Prix de journée de reconduction de 4,19 €.

**Article 1** A compter du 20 AOÛT 2018, le forfait de soins est fixé à 276 854,45 € dont 0,00 € à titre non reconductible.  
Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 23 071,20 €. Soit un prix de journée de 4,19 €.

DECIDE